



Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Centre-du-Québec

Journal le Partenaire

Décembre 2007

No. 2



Un moment unique... Par Sophie Bergeron, directrice générale



Quand les gens me demande ce que je fais comme travail et que je leur réponds que je travaille avec des personnes victimes d'actes criminels et leurs proches, on me dit souvent « *Et que ça doit être difficile ! Toujours être dans le négatif, dans les problèmes ! Ça ne te déprime pas ?* » Je souris à chaque fois et confie à certains que mon travail m'amène des moments inoubliables et me permet de rencontrer des personnes extraordinaires...

Un soir de novembre où il faisait très froid, une jeune femme s'est présentée au CAVAC, sans rendez-vous, une demande IVAC toute chiffonnée et enduite de café dans la main. Elle m'a dit : « j'aurais besoin d'aide pour remplir ce formulaire. » (le formulaire traînait sur son siège d'auto depuis plusieurs années, n'ayant jamais eu la force de le compléter.) Elle

est entrée dans mon bureau et a essayé de m'expliquer ce qu'elle avait vécu alors qu'elle était enfant. Elle était à peine audible, était recroquevillée sur elle-même et n'osait me regarder. À la fin de notre rencontre qui a été très longue, j'ai compris qu'elle avait déposé une plainte pour des agressions sexuelles qui avaient duré plusieurs années. Je me souviens très bien du moment où je me suis demandée comment elle arriverait à passer à travers le processus judiciaire. Elle était si fragile et tellement souffrante. Je lui ai fait confiance et me suis répété ses mots : « Je suis tannée de continuer à payer de ma vie ce qu'on m'a fait subir. » J'ai fais une très longue route avec elle... Nos rencontres ont cessé juste après la condamnation de son agresseur et je n'ai pas eu de ses nouvelles pendant

plus d'un an... jusqu'à la semaine passée où elle s'est présentée à mon bureau, tout sourire.

Son visage rayonnait et même ses yeux souriaient. Elle s'est mise à me raconter où en était sa vie : le nouveau boulot extraordinaire qu'elle occupe depuis un an, le sentiment de bien-être qui l'habite, la relation avec son enfant qui la rend si fière, la maison qu'elle compte s'acheter et les démarches au civil qui tirent à leur fin et qui se concluront en sa faveur. Pendant cette heure qu'a duré cette belle surprise, j'ai savouré tout le bien que ça me faisait de la voir si sereine. Puis quand elle a quitté, je me suis encore dit : Je fais le plus beau métier du monde !

...Mon travail m'amène des moments inoubliables et me permet de rencontrer des personnes extraordinaires...



Souhait de Noël et du Nouvel An

Encore une autre année bien remplie qui s'achève.

Pour l'équipe du CAVAC l'année 2007 se termine avec le sentiment du devoir accompli et le désir profond de poursuivre cette mission si importante qui nous tient tant

à cœur et est essentielle dans nos communautés.

Nous tenons à vous dire que les précieux échanges de collaboration entre le CAVAC et ses partenaires contribuent grandement aux mieux être des per-

sonnes victimes.

L'équipe du CAVAC Centre-du-Québec ainsi que son conseil d'administration vous souhaitent de vivre un magnifique temps des Fêtes rempli d'amour et de bonheur.

Dans ce numéro :

Les actualités du CAVAC	2-3
Projet de Loi déposé par le Ministre du travail	4
Semaine Nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels	4
Nouveau programme de l'AQDR contre la fraude	5
La violence envers les femmes handicapées	6-7
Petit dictionnaire utile d'acronymes	7
Horaire des Fêtes	8

Sommaire :

- Des nouvelles du CAVAC
- Semaine Nationale de sensibilisation des victimes d'actes criminels
- Nos aînés, souvent victimes de fraudes
- Femmes handicapées et violence

Les actualités du CAVAC Centre-du-Québec Par Sylvie Vaillancourt

Changements importants au sein du conseil d'administration

Le 11 septembre dernier se tenait au Restaurant Normandin de Drummondville l'assemblée générale annuelle du CAVAC Centre-du-Québec.

Lors de cet événement, nous avons fait le point sur tout le travail accompli durant la dernière année et nous avons également profité de l'occasion pour procéder au lancement officiel de notre Journal.

Deux membres fondateurs du CAVAC ont quitté le conseil d'administration. Me André Rompré, procureur aux poursuites crimi-

nelles et pénales a pris sa retraite du monde judiciaire et œuvre maintenant au sein de l'école Nationale de Police. Me Rompré a passé le flambeau de la présidence à Monsieur Sylvain St-Onge, directeur général de la Corporation de développement communautaire de Drummond.

Également Me Bernard Bergeron, directeur de l'Aide juridique, a lui aussi passé le relais d'administrateur à de nouvelles venues.

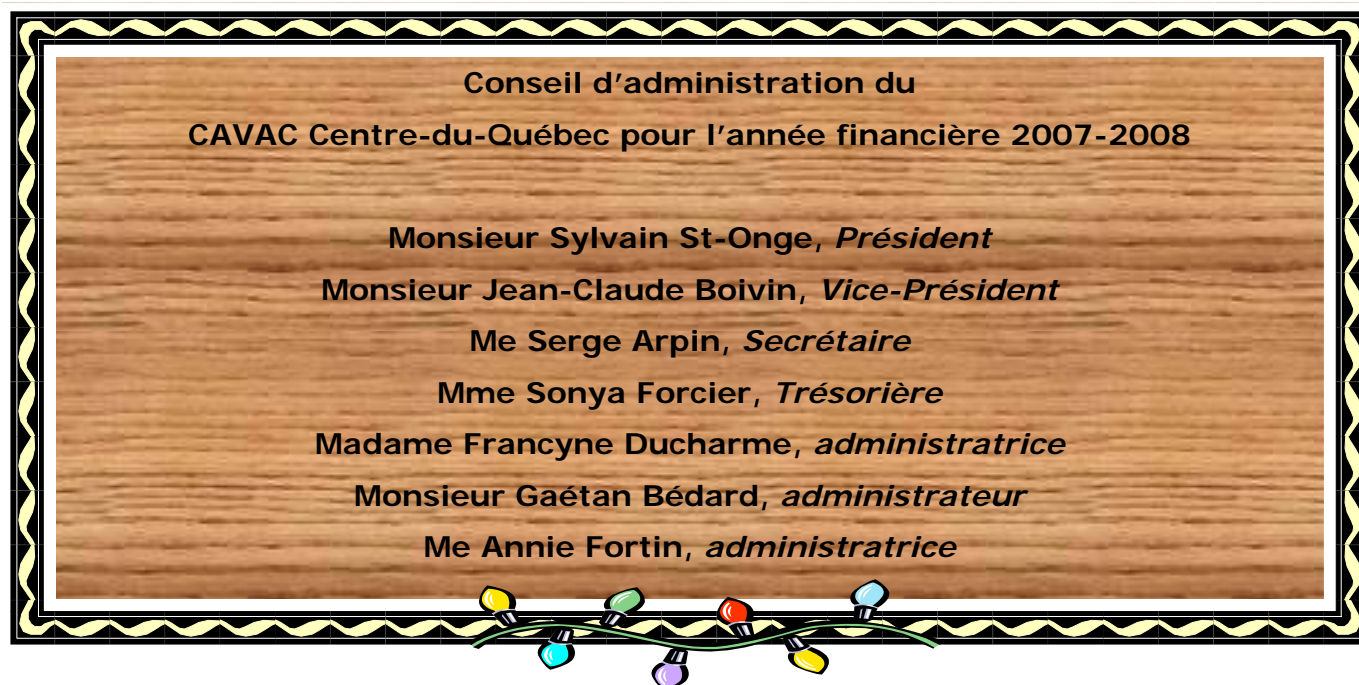
Nous tenons à les remercier pour leur dévouement et leur collaboration pendant ces 4 années.

Deux nouvelles administratrices ont été élues soient Me Annie Fortin, procureure aux

poursuites criminelles et pénales et Mme Sonya Forcier, MBA de chez Verrier, Paquin, Hébert, Samson...

Plusieurs modifications ont été apportées aux règlements généraux notamment en ce qui concerne le poste de secrétaire-trésorier qui maintenant est divisé en deux poste distincts soient le poste de secrétaire qui est occupé par Me Serge Arpin et le poste de trésorier (re) maintenant occupé par Madame Sonya Forcier.

Nous accueillons chaleureusement les nouvelles membres au sein du conseil d'administration.



Les actualités du CAVAC Centre-du-Québec (suite)

Consolidation d'un nouveau poste d'intervenante à Victoriaville. manence et son poste a été consolidé à 5 jours/semaine, à temps complet.

Nous avons l'immense plaisir d'annoncer la consolidation du poste de Cynthia Lauzier, intervenante et responsable du programme CAVAC-INFO au Palais de Justice de Victoriaville.

Cynthia Lauzier fait partie de notre équipe depuis mai 2007, elle a occupé jusqu'en octobre un poste de 28 heures/semaines. Depuis octobre Cynthia a obtenu sa permanence et son poste a été consolidé à 5 jours/semaine, à temps complet.

Cynthia Lauzier est détentriche d'un baccalauréat en Service Social, diplômée de l'Université de Sherbrooke.

Nous sommes très fières et heureuses de l'accueillir au sein de l'équipe du CAVAC Centre-du-Québec.

Vous pouvez joindre Cynthia Lauzier au Palais de Justice de Victoriaville au numéro



de téléphone (819) 357-2054, poste 67552 du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 16h00.

Nouveau formulaire à compléter pour les membres du CAVAC Centre-du-Québec

Lors de l'assemblée générale annuelle, plusieurs modifications ont été adoptées aux règlements généraux du CAVAC Centre-du-Québec et plus particulièrement en ce qui concerne l'adhésion des membres.

En devenant membre du CAVAC vous serez invité(e)s à l'assemblée générale annuelle et aurez droit de vote. En plus, vous recevrez par courriel et/ou par la poste toute information pertinente quant à nos activités et notre journal.

Dorénavant le formulaire intitulé *Formulaire d'adhésion* doit **obligatoirement** être complété et signé par toute personne désirant être membre du CAVAC Centre-du-Québec et ce formulaire doit nous être retourné par la poste à l'adresse mentionnée au bas du formulaire.

Pour pouvez vous procurer le formulaire sur le site internet du réseau des CAVAC, **région Centre-du-Québec**, ou faites-en directement la demande auprès de Sylvie Vaillancourt en téléphonant au siège social du CAVAC Centre-du-Québec au (819) 472-1110.

Projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés

Mardi le 27 novembre Sophie Bergeron, directrice générale du CAVAC Centre-du-Québec et Martine Lévesque, directrice générale du CAVAC Région de Québec représentaient, sur invitation du Ministre du Travail, Monsieur David Whissell, le Réseau provincial des CAVAC lors du dépôt du projet de loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés, présenté par le Ministre lui-même à l'Assemblée Nationale.

Ce projet de loi touche directement les victimes d'actes criminels en ce sens qu'il modifie la Loi sur les normes du travail afin de prévoir le droit pour un salarié de s'absenter de son travail pour une période maximale de 104 semaines si, lui-même ou son enfant mineur subissent un préjudice corporel grave à la suite d'un acte criminel ou si son conjoint ou son enfant décède en raison d'un tel acte.

Le projet de loi introduit aussi le droit pour un salarié de s'absenter de son travail pour une période maximale de 52 semaines si son conjoint ou son enfant décède par suicide ou en cas de disparition de son enfant mineur.

Le projet de loi prévoit également que ces règles puissent s'appliquer dans certaines autres circonstances et en précise les conditions et les modalités d'exercice notamment en ce qui a trait à la réintégration du salarié dans son poste habituel à la fin de sa période d'absence et que ses absences sont sans salaire.

Le Ministre Whissell a exprimé son désir de voir son projet de loi adopté avant les congés des Fêtes.

~~~

## 3e édition de la Semaine Nationale de sensibilisation des victimes d'actes criminels

---

Pour une troisième année se tiendra du 14 au 18 avril 2008 la semaine nationale de sensibilisation des victimes d'acte criminel.

*Sophie Bergeron, directrice générale du CAVAC Centre-du-Québec et Arlène Gaudreault, Présidente de l'Association québécoise Playdoyer Victimes* sont les représentantes du Québec sur le comité organisateur fédéral.

Diverses activités sont prévues dans la majorité des provinces canadiennes. La semaine débutera lundi le 14 avril par un sym-

posium organisé par Justice Canada à Ottawa.

Au niveau provincial, le Réseau des CAVAC organise un symposium sous le thème « 20 ans d'aide aux victimes. Ensemble trouvons la voie. » pour le Québec qui se tiendra mardi le 15 avril à Québec.

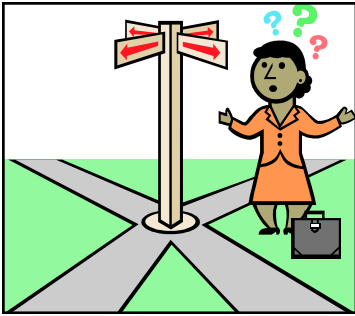
Nathalie Simard porte-parole de l'événement ainsi que Dr Pierre Beauséjour Pr, directeur du Département de psychiatrie, Faculté de médecine et des sciences à l'Université de Sherbrooke prendront part à cette activité.

Chez nous localement, deux activités sont prévues. La première à Victoriaville le mercredi 16 avril et pour Drummondville le lendemain, soit jeudi le 17 avril.

Plus de détails sont à venir mais nous savons déjà que ce sera deux activités sous forme de dîners-conférence où une victime viendra nous partager son vécu.

Nous vous donnerons des informations détaillées sur les événements à venir et nous fournirons des détails dans la prochaine parution de notre journal prévue pour mars 2008.

## LA CAVAC, L'AVAC, LA SAVAC...ou LE CAVAC ?



Régulièrement nos partenaires, notre clientèle ainsi que la population en général utilisent et véhiculent une prononciation plutôt **erronée** DU CAVAC.

... aussi farfelues que puissent être les distorsions labiales et peu importe que les gens viennent à **LA CAVAC**, à **L'AVAC**, ont un rendez-vous à **LA SAVAC**, téléphonent à **LA CAVAX** OU encore vont **CHEZ CAVAC**, LE CAVAC étant UN Centre d'aide aux victimes d'acte criminel, les personnes qui s'y présentent obtiennent toujours des services de qualité offerts par du personnel dévoué spécialement formés pour les aider.

**LE CAVAC** qu'on se le dise !



*Journée de commémoration et d'action  
contre la violence faite aux femmes*

*Dîner aux chandelles*

*à la CDC Drummond*

*Jeudi 6 décembre 2007*

*Entre 11h45 et 13h15*

*La Marguerite, Salle 117*

*Apportez votre lunch (Dessert gratuit)*

*BIENVENUE À TOUS ET TOUTES*



*En mémoire de toutes ces femmes  
décédées à cause de la violence et de  
toutes celles qui la vivent encore  
aujourd'hui.*

*Une heure de solidarité, de réflexions et de  
partage.*

## Nos Aînés, trop souvent victimes de fraude

L'Association québécoise des droits des retraité(e)s **l'AQDR Centre-du-Québec** a récemment publié un dépliant visant à prévenir les aînés contre différentes formes de fraudes dont ils pourraient être victimes.

Ce dépliant à la fois simple et très bien conçu explique avec beaucoup de clarté ce qu'est une fraude, quelles sont les fraudes typiques et donne une description très intéres-

sante du fraudeur.

Vous trouverez à l'intérieur de ce dépliant une liste de numéros de téléphone de divers partenaires à garder bien en vue.

En plus de donner des conseils importants, **l'AQDR** offre des sessions courtes et bien structurées offrant des moyens de se défendre et de se pré-

munir contre ce fléau.

Pour plus d'informations ou pour commander des dépliants, contactez l'Association québécoise de défense des droits des retraité(e)s, 255 rue Brock, local 208 à Drummondville, J2C 1M5.

Vous pouvez également les joindre au téléphone en composant le (819) 475-6909.



# La violence envers les femmes handicapées

Isabelle Daigle, Responsable du volet pour l'inclusion des femmes handicapées

Centre d'aide Aqua-R-Elle, CALACS de Victoriaville

La violence vécue par les femmes handicapées peut prendre plusieurs formes. Ne pas changer ses vêtements ou ses draps lorsqu'ils sont souillés, violer son espace ou sa vie privée au moment de lui donner le bain, de faire sa toilette ou de lui prodiguer des soins intimes, lui retirer ou la menacer de lui retirer son fauteuil roulant, son appareil auditif ou tout autre accessoire fonctionnel sont des violences insoutenables.

Au Québec, selon les données de l'Office des personnes handicapées, en 2007, 711 785 personnes vivent avec une incapacité et 394 075 d'entre elles sont des femmes. Parmi celles-ci, 157 630 ont vécu au moins une agression à caractère sexuel.

« La majorité des agressions envers les femmes handicapées sont commises par des personnes responsables de leur fournir des services de base et des soins de santé. »

nir des services de base et des soins de santé. Bon nombre d'agressions ont lieu dans un contexte institutionnel ou thérapeutique. Bien qu'il ne faille pas minimiser la violence qui règne dans les milieux institutionnels, il faut aussi tenir compte du fait que les pratiques découlant de la désinstitutionnalisation favorisent souvent l'émergence de lieux où les femmes handicapées qui subissent de la violence se

retrouvent encore plus isolées et sans accès à des ressources adaptées.

## Facteurs de vulnérabilité

Plusieurs facteurs font en sorte que les femmes handicapées sont davantage vulnérables à la violence sexuelle. Les personnes qui n'ont pas d'incapacité se croient supérieures aux personnes handicapées. Cette croyance leur permet donc d'exercer une certaine forme de pouvoir sur elles. De plus, certains mythes et préjugés à l'effet que les femmes handicapées ne souffrent pas des agressions qu'elles subissent et la conception de la femme handicapée comme étant un être asexué contribuent à leur victimisation.

La pauvreté et le sous-emploi sont également des facteurs qui occasionnent une importante dépendance envers les soignants, les membres de la famille et les conjoints et limitent ainsi l'accès des personnes handicapées aux ressources. En effet, 41 % des personnes avec incapacité vivent sous le seuil du faible revenu alors que ce taux est de 21 % pour les personnes sans incapacité.

L'isolement social et l'exclusion systémique, sous toutes leurs formes, contribuent au taux élevé de violence envers les femmes (écoles spéciales, emplois spéciaux, transport spéciaux, accès limité aux services et installations de la collectivité).

Dans cette optique, l'absence d'éducation sexuelle fait en sorte que la femme, dans un contexte de soins par exemple, peut avoir de la difficulté à discriminer les comportements sexuels inappropriés.

## Obstacles à la dénonciation

Les femmes handicapées ont de la difficulté à dévoiler les agressions à caractère sexuel qu'elles subissent pour les mêmes raisons que les autres victimes (peur des représailles, honte, sentiment de culpabilité, etc.), mais en raison de leurs conditions de vie, leurs craintes peuvent se révéler plus grandes.

La peur est l'un des principaux obstacles à la dénonciation. Compte tenu qu'en général on accorde davantage de crédibilité aux soignants qu'aux femmes elles-mêmes, les femmes ont peur de ne pas être crues. Dans le cas où le conjoint est l'agresseur, les femmes redoutent de perdre leur relation principale, leur domicile, leurs enfants, leur soutien financier, en plus de craindre d'être placées en institution et d'être forcées à prendre des médicaments.

En raison de l'accès limité à du matériel d'éducation publique concernant les services communautaires et d'urgence et leurs droits, les femmes handicapées ont peu de connaissance des ressources à leur disposition. D'ailleurs, lorsqu'elles veulent échapper à une situation de violence, quelle qu'elle soit, elles ont rarement un milieu sûr et accessible où se réfugier. En outre, la situation géographique peut amplifier la rareté de ressources. Les milieux ruraux et les réserves offrent peu de services essentiels d'urgence à l'intention des femmes, et encore moins à l'intention des femmes handicapées.

(suite page 7)

## La violence envers les femmes handicapées, (...suite)

Isabelle Daigle, Responsable du volet pour l'inclusion des femmes handicapées

Centre d'aide Aqua-R-Elle, CALACS de Victoriaville

---

La vie en institution crée des obstacles supplémentaires à la dénonciation des mauvais traitements, incluant les agressions à caractère sexuel. L'isolement, la loi du silence, l'utilisation de la médication comme moyen de contrôle, le fait que les résidents ne puissent pas communiquer avec l'extérieur sans l'entremise des intervenants, les messages souvent contradictoires et la lourdeur des structures bureaucratiques découragent les femmes à briser le silence.

### Notre responsabilité sociale

En tant qu'individu faisant partie d'une société et comme membre d'une organisation, il nous est possible de poser des actions concrètes afin de faire la différence.

S'impliquer dans un processus de changements systémiques au plan sociétal en ce qui a trait à l'inclusion, au soutien, à l'éducation et à la réforme du système judiciaire en faveur des femmes handicapées, favoriser la mise en place de mesures préventives au niveau de l'éducation et des outils pour déceler les mauvais traitements, et diriger les femmes vers des ressources adéquates s'avèrent des moyens pertinents pour y parvenir.

Comme organisation, il est possible de prévoir dans notre budget un fonds d'accès des personnes handicapées à l'information, à la communication et à l'accessibilité architecturale. Dans cette perspective, afin de mieux cibler les actions à poser, il s'avère primordial de collaborer avec les femmes handicapées et avec les ressources pour personnes handicapées plutôt que de parler en leur nom ou en

core de se limiter à un rôle de dispensateur de services.

Bon nombre de ces actions sont faciles à poser à peu de frais, d'autres exigent davantage de planification et de ressources financières. Heureusement, nous n'avons pas à tout réinventer. De nombreux intervenants des secteurs de la santé, des services sociaux et des services à l'intention des femmes ont déjà mis sur pied des initiatives et partenariats efficaces. Ils peuvent offrir des renseignements précieux à mesure que vous mettez en place vos propres initiatives dans le domaine.

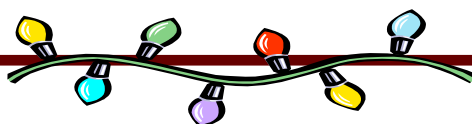
*Pour plus d'information sur le sujet, communiquer avec le Centre d'aide Aqua-R-Elle au (819) 751-0755.*

---

## Petit dictionnaire utile d'acronymes (E à P)



|       |                                                         |
|-------|---------------------------------------------------------|
| ESPT  | État de stress post-traumatique                         |
| IVAC  | Indemnisation aux victimes d'actes criminels            |
| LPJ   | Loi sur la Protection de la jeunesse                    |
| LSJPA | Loi sur le système de justice pénal pour adolescents    |
| MJQ   | Ministère de la Justice du Québec                       |
| MSSC  | Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Canada |
| OJA   | Organisme de justice alternative                        |
| PCE   | Placement Carrière-Été                                  |



**Siège social**  
404 rue St-Georges  
Drummondville (Québec)  
J2C 4H4  
Téléphone: (819) 472-1110  
Télécopie: (819) 472-3005  
Messagerie: cavacdq@bellnet.ca

**Points de service:**  
Palais de Justice de Drummondville  
(819) 478-2513, poste 67247  
  
Palais de Justice de Victoriaville  
(819) 357-8303

**CAVAC**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

**Formé pour vous épauler**

Consultez le site internet  
du réseau des CAVAC  
[www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)



## Nous avons besoin de vous chers partenaires,

Des commentaires ?

Des suggestions?

**Contactez** Sylvie Vaillancourt  
ou Sophie Bergeron  
[cavacdq@bellnet.ca](mailto:cavacdq@bellnet.ca)

**Prochaine parution du Journal  
Le Partenaire: mars 2008**

Date de tombée des articles et  
autres nouvelles:

**15 février 2008**

### HORAIRE DES FÊTES

#### Siège social:

Fermé du 23 décembre  
au 2 janvier inclusivement

#### Palais de justice

Une intervenante assurera  
une présence les 27 et 28  
décembre en avant-midi aux  
deux points de services dans  
les Palais de justice.

*Les messages téléphoniques  
seront pris à distance*

*et retournés selon l'urgence  
de la situation*

